

*Par M. Hesson :*

Q. Aviez-vous des instructions dans ce sens ?—Non ; pas exactement des instructions, mais on me donnait à entendre que l'on s'attendait à cela de ma part.

*Par M. Kranz :*

Q. Était-ce par les autorités américaines ou par quelque fonctionnaire supérieur ?—Non ; c'était par l'officier placé à la tête du bureau principal à Port-Huron, et qui mettait sous forme de tableaux les statistiques de tout le district, les miennes comme les autres. Il recevait des rapports de chaque port extérieur du district, et il en faisait ensuite une compilation.

*Par le Président :*

Q. A qui remettiez-vous votre rapport ?—A Henry Botsford, sous-percepteur à Port-Huron.

Q. Lorsque vous étiez préposé aux bagages pour le Grand Tronc, saviez-vous de quelle manière on obtenait ces statistiques d'immigration ?—Oui ; aussi bien alors que par la suite. La méthode de collection a toujours été la même.

Q. De fait, c'était alors une simple question d'évaluation ?—Entièrement.

Q. Quand avez-vous cessé d'être employé par le Grand Tronc comme préposé aux bagages ?—Je crois que j'ai quitté le service du Grand Tronc en 1871. Je regrette de ne pas avoir apporté le certificat qui m'a été donné par M. Spicer, mais je crois que c'est en 1871 ou 1872 ; je ne saurais dire exactement.

Q. Quand avez-vous cessé d'appartenir aux douanes ?—En 1879 ou au printemps de 1880. Je pense que c'était plutôt en 1880.

Q. Avez-vous quelque objection à donner au comité les raisons qui vous ont porté à quitter ce service ?—Non, monsieur pas du tout. M. Sanborn, qui convoitait la place de percepteur, fit des promesses à un certain nombre de personnes qui s'employèrent à le faire nommer ; et lorsqu'il eut obtenu la position, il donna l'emploi de sous-percepteur et plusieurs autres emplois qui étaient vacants à la même époque, aux personnes qui avaient contribué à le faire nommer. La conséquence fut que je fus mis de côté, ainsi que trois autres, et que nous ne fûmes pas nommés de nouveau ; mais trois semaines après, je fus nommé officier des douanes des États-Unis à Toronto, afin de montrer que je n'avais pas perdu ma position par suite d'incompétence ou pour avoir négligé mes devoirs.

*Par M. Hesson :*

Q. Que faites-vous actuellement ?—Je suis attaché à une maison de gros à Détroit.

Q. Pour quels motifs avez-vous quitté le Grand Tronc ?—Pour entrer à la douane. On m'avait offert la position.

*Par M. Hesson :*

Q. Pendant combien de temps avez-vous été employé à Toronto ?—Pendant trois saisons de navigation. J'étais au service des douanes des États-Unis.

Q. Quelle fonction exerciez-vous ; était-ce la même qu'à Port-Huron ?—J'avais à faire le service d'une ligne de steamers allant d'Oswégo à Toronto. Je recevais le fret et je l'expédiais en entrepôt à Port-Huron, par les routes canadiennes. J'ai été employé de cette manière pendant trois étés, jusqu'à l'époque de la dissolution de la Cie de Transport du Nord et de la discontinuation de cette ligne.

*Par M. Landry (Kent) :*

Q. A Port-Huron, étiez-vous au service des autorités américaines ou canadiennes ?—J'étais l'employé du gouvernement américain.

*Par M. Hesson :*

Q. Suiviez-vous simplement la pratique suivie antérieurement à votre entrée au service ?—Oui, monsieur.

Q. Et il ne vous a pas été donné d'instructions ?—Non, monsieur.

*Par le Président :*

Q. Dois-je comprendre qu'en dressant ces relevés d'immigration, vous n'avez pris aucuns moyens de vérifier l'exactitude des rapports adressés au gouvernement, et que les états ou rapports expédiés au gouvernement de Washington et publiés par lui comme authentiques, n'étaient pas, de fait, exacts ?—Oui ; je dis bien clairement